

## PLAN DE TEST

Les sections sont établies en fonction du document intitulé: « Évaluation et reconnaissance de la compétence clinique: fondements de la pratique en audiologie et en orthophonie (2004) ».

[www.oac-sac.ca/system/files/resources/AssessingandCertifyingClinicalCompetency\\_French.pdf](http://www.oac-sac.ca/system/files/resources/AssessingandCertifyingClinicalCompetency_French.pdf).

### EXAMEN D'AUDIOLOGIE

PARTIE	SUJET	% DE QUESTIONS (sur 200)
I	Exigences fondamentales	4 – 8 %
II	Prévention, évaluation et diagnostic	30 – 40 %
III	Prise en charge du client	30 – 40 %
IV	Nourrissons (Nouveau-nés)	6 – 8 %
V	Enfants d'âge préscolaire et scolaire	6 – 8 %
VI	Malentendants profonds	3 – 5 %
VII	La population adulte vieillissante	6 – 8 %
VIII	Perte auditive en milieu de travail	1 – 3 %
IX	Exercice de la profession	1 – 3 %

### EXAMEN D'ORTHOPHONIE

PARTIE	SUJET	% DE QUESTIONS (sur 200)
I	Exigences fondamentales	8 – 10%
II	Principes de la pratique clinique et professionnelle	4 – 6 %
III	Troubles congénitaux de l'articulation /de la phonologie	11 – 15 %
IV	Troubles de la parole d'ordre neurologique	7 – 9 %
V	Troubles congénitaux du langage	20 – 23 %
VI	Troubles acquis du langage	10 – 12 %
VII	Troubles de la voix	7 – 9 %
VIII	Troubles de la résonance	3 – 5 %
IX	Troubles de la fluidité	7 – 9 %
X	Modes de suppléance et d'appui à la communication orale	3 – 5 %
XI	Troubles auditifs et troubles connexes	3 – 5 %
XII	Dysphagie	7 – 9 %